

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 mai 2010

CP 10/05-02

L'an deux mil dix, le 31 mai à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Empociello et Gonzalez .

**REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
AVEC PASSAGE EN PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE FINHAN**

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, le projet de révision du P.O.S. avec passage en P.L.U. de la Commune de FINHAN.

Le Vice-Président du Conseil Général, Conseiller Général du canton agissant pour le compte du Département, a formulé un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil Général souhaite une préparation concertée et participative sur l'accessibilité au réseau routier départemental, et notamment en bordure de la R.D. 813 pour toute implantation à vocation commerciale, d'habitat densifié (lotissements), etc...

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, après en avoir délibéré, de vous prononcer sur ce projet de révision de P.O.S. avec passage en P.L.U.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de FINHAN qui n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,